

Choix pour qu'un dividende soit réputé un dividende sur les gains en capital

Ce formulaire s'adresse à toute société de placements ou à toute société d'investissement à capital variable qui veut exercer un choix¹ en vertu de l'article 1106 ou 1116 de la Loi sur les impôts pour qu'un dividende qu'elle doit payer à un moment donné d'une année d'imposition soit réputé un dividende sur les gains en capital².

Renseignements importants

Vous devez remplir deux exemplaires de ce formulaire et joindre à **chacun** d'eux les documents suivants :

- une copie du formulaire fédéral *Choix concernant un dividende sur les gains en capital en vertu du paragraphe 131(1)* [T2055] ainsi qu'une copie de l'annexe que vous avez fait parvenir à l'Agence du revenu du Canada et dans laquelle figure le calcul du dividende sur les gains en capital;
- une confirmation signée par les administrateurs de la société, attestant que cette dernière a fait un choix semblable pour ce même dividende, en vertu de l'article 131(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu;

- une copie certifiée de la résolution autorisant le choix, lorsque les administrateurs de la société sont légalement autorisés à administrer les affaires de la société, **ou** une copie certifiée de l'autorisation du choix obtenue des personnes légalement autorisées à administrer les affaires de la société, lorsque les administrateurs de la société ne sont pas légalement autorisés à le faire.

Vous devez nous transmettre le tout par courrier, au 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5, au plus tard au premier en date des jours suivants :

- le jour où le dividende devient payable par la société;
- le jour où le premier paiement d'une partie quelconque du dividende est effectué.

Pour plus de renseignements, consultez les articles 1104, 1106, 1116 et 1117 de la Loi sur les impôts.

1 Renseignements sur la société

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a		01b		IC 0001	
Nom de la société					
02					
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires					Code postal
03					04

2 Renseignements sur le dividende sur les gains en capital

Inscrivez la date à laquelle le dividende sur les gains en capital devient payable par la société.

A	M	J	10
---	---	---	----

Inscrivez la date du premier versement du dividende sur les gains en capital.

A	M	J	11
---	---	---	----

Est-ce que la société a déjà fait un choix de désigner un dividende comme étant un dividende sur les gains en capital?

Oui Non 12

Si vous avez répondu **oui** à la question 12, donnez les renseignements suivants :

Date du dernier choix effectué

A	M	J	13
---	---	---	----

Montant du dividende visé par ce choix

		14
--	--	----

3 Dividende sur les gains en capital provenant d'une autre société

Remplissez cette partie si le compte de dividendes sur les gains en capital de la société comprend un dividende sur les gains en capital versé par une autre société **et** que ce dividende a été ajouté au compte de dividendes sur les gains en capital depuis la dernière fois où la société a fait un choix de désigner un dividende comme étant un dividende sur les gains en capital.

Cette partie doit être remplie pour chaque dividende sur les gains en capital versé par une autre société. Si l'espace est insuffisant, joignez une copie supplémentaire du formulaire.

Nom de la société qui a versé le dividende sur les gains en capital

15 | _____

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

16 | _____

Numéro d'identification

17 | _____

Date à laquelle le dividende est devenu payable par l'autre société

A	M	J	18
---	---	---	----

Montant du dividende visé

		19
--	--	----

4 Dividende réputé un dividende sur les gains en capital

Montant total du dividende faisant l'objet du choix

	20
--	----

Montant qui figure au compte de dividendes sur les gains en capital immédiatement avant la date à laquelle le dividende devient payable par la société

	21
--	----

Inscrivez le **moins** élevé des montants des lignes 20 et 21.

Dividende réputé un dividende sur les gains en capital

	22
--	----

5 Choix et signature

Moi, _____, j'ai l'autorisation de signer pour la société, qui choisit
Nom du signataire (écrivez en majuscules)

que le dividende de _____ \$ inscrit à la partie 4 soit réputé un dividende sur les gains en capital en vertu de l'article 1106
(montant de la ligne 22)
 ou 1116 de la Loi sur les impôts.

Signature

Date

Titre ou fonction

Ind. rég.

Téléphone

1. Ce choix ne vaut que s'il est fait de la manière et dans la forme prescrites pour le montant total du dividende.
2. Lorsqu'un dividende devient, à un moment donné, payable par une société qui est une société de placements ou une société d'investissement à capital variable, la société peut choisir que les règles suivantes s'appliquent :
 - le dividende est réputé un dividende sur les gains en capital jusqu'à concurrence du montant du compte de dividendes sur les gains en capital de la société immédiatement avant le moment en question;
 - aucune partie du dividende reçue par un contribuable n'est incluse dans le calcul de son revenu pour l'année.



10V0 ZZ 49488648